

L'ordre du jour est le suivant :

**Informations :**

- Subventions : attributions à la Commune
- Marchés publics 2012 : bilan
- Décisions du Maire
- Orientations budgétaires 2013 : présentation et débat

**Délibérations :**

Séance du 21 décembre 2012 : approbation du compte-rendu

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Représentation aux structures communales ou intercommunales : André GIRAL
- 2) Conseil de vie sociale de l'IMPRO le Galion : désignation d'un représentant
- 3) Bail à construction avec l'Hôpital de MARVEJOLS : renouvellement
- 4) Inventaire communal : cession de véhicule
- 5) Signalétique du Pôle d'activités du Gévaudan : constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Gévaudan

**FINANCES**

- 6) Régie Photocopie : annulation
- 7) Logement de la Conciergerie du Stade : demande de financement
- 8) Hôtel de Ville – tranche 1 : demande de financement
- 9) Grille de clôture du tennis du Stade de Pineton : demande de financement
- 10) Espace Jeunes – travaux de réhabilitation pour l'accueil loisirs : demande de financement
- 11) Extension du Mur d'Escalade : demande de financement
- 12) Dotation d'équipement des Territoires Ruraux : demande d'attribution
- 13) Durée d'amortissement : fixation

**URBANISME**

- 14) Tableau de classement des voies communales : mise à jour
- 15) Avenue du Maréchal Juin : acquisition de terrain à titre gratuit

**JEUNESSE**

- 16) Etude « Recherche-actions sur les jeunes et la rue à MARVEJOLS »: désignation d'un représentant du Conseil Municipal
- 17) Centre de loisirs sans hébergement : Mise à disposition à la Maison Pour Tous

**AFFAIRES SCOLAIRES**

- 18) Rythme scolaire : demande de report

**RESSOURCES HUMAINES**

- 19) Contrat Unique d'Insertion : renouvellement

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le vendredi 8 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du vingt-sept février et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON, Maire.

Étaient présents (22) : Jean ROUJON – Claude CAUSSE – Huguette NURIT – Jean-François DELOUSTAL – Daniel BASTIDE – Jean-Pierre JACQUES – Magalie VIDAL – Jacqueline ORLOWSKI – Adjoint – Henri DAUDÉ – Samira MESKINI – Conseillers Municipaux Délégués – Marie-Noëlle MAGNE – Dominique AKA – Véronique JOUVE – Alain NURIT – Sophie FOISY – Laurent MALLET – Henri PODEVIGNE – André GIRAL – Jean-Paul CHEDANNE – Elisabeth MATHIEU – Jean-Paul BELOT – Amélie CHAUDESAIGUES.

Excusés ayant donné pouvoir (7) : Jean-Paul GIRAL (pouvoir à Jean ROUJON) – Jeannine MAMET (pouvoir à Jean-Pierre JACQUES) – Henri CORBIERE (pouvoir à Daniel BASTIDE) – Béatrice MEISSONNIER (pouvoir à Magalie VIDAL) – Elisabeth ACHET (pouvoir à Elisabeth MATHIEU) – Pierre BRUEL (pouvoir à André GIRAL) – Bernard DURAND (pouvoir à Jean-Paul BELOT).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

## INFORMATIONS

### **- Subventions : attributions**

Commission permanente du Conseil Général du 25 janvier 2013

- Tennis Club de Marvejols - Achat de matériel : 537,00 €
- Collège Notre Dame - forfait externat : 21 799,63 €
- Collège Notre Dame - aide aux transports (EPS, piscine) : 1600,00 €
- Collège Marcel Pierrel - aide aux transports (EPS, piscine) : 1600,00 €

Commission permanente du Conseil Général du 25 février 2013

- Collège Notre Dame - Aide à l'investissement pour les collèges publics et privés : 4542,80 €
- Collège Notre Dame - programme des voyage scolaires dans les collèges lozériens (Italie - Angleterre) : 5 276,00 €
- Collège Marcel Pierrel - programme des voyage scolaires dans les collèges lozériens (Normandie - Espagne) : 2 581,00 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Président du conseil Général de la Lozère pour l'attribution de ces subventions.

### **- Marchés publics 2012 : bilan**

Monsieur le Maire présente les marchés publics qui ont été passés dans l'année 2012 :

Conseil Municipal du 9 mars	Programme d'aménagement et d'entretien de la voirie communale 2012	Choix de l'entreprise	251 000,00 € HT
Conseil Municipal du 27 avril	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant - lot n°4 peinture	2400,00 € HT
	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant - lot n°5 Menuiserie - Ebénisterie	18 590,00 € HT
	Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant - lot n°6 Charpente métallique	16 231,00 € HT
	Aménagement Ruisseau de Maison Rouge - tranche 2	Avenant n°1	14 198,25 € HT
Conseil Municipal du 1 <sup>er</sup> juin	Déconnexion de l'Estancogne -tranche 3	Avenant n°1	2467,80 € HT
Conseil Municipal du 27 juillet	Unité Technique Communale - tranche 3	Choix des entreprises	312 512,93 € HT
	Hôtel de ville restauration de la charpente et de la couverture	Choix du Maître d'œuvre	12 240,00 € HT
	Orgue de l'Eglise Notre Dame de la Carce	Avenant	19 740,00 € HT
	Lutte contre les inondations sur le Coulagnet	Etudes complémentaires	88 280,00 € HT

Conseil Municipal du 5 octobre	Lotissements Bel Air et les Pommiers	Choix de l'entreprise	230 000,00 € HT
	Lutte contre les inondations sur le Coulagnet	Etudes complémentaires	4 800,00 € HT
	Aire de Saut en hauteur	Choix des entreprises	49 569,00 € HT
	Rue du Stade	Choix de l'entreprise	107 330,25 € HT
	Déphosphatation physico chimique station d'épuration	Choix du Maître d'œuvre	9 000,00 € HT
Conseil Municipal du 30 novembre	Programme d'aménagement et d'entretien de la voirie communale 2012	Avenant n°1	9 506,81 € HT
Conseil Municipal du 21 décembre	Réhabilitation et aménagement du bâtiment de la Bibliothèque et extension pour la médiathèque	Choix du Maître d'œuvre	76 086,96 € HT
	Assurances		46 787,52 € HT
<i>Total des marchés 2012</i>			<i>1 270 740,52 € HT</i>

### **- Décisions du Maire**

Monsieur le Maire indique que 3 décisions ont été prises fin 2012 :

- 6 décembre 2012 : La Commune a réalisé un emprunt afin de financer les investissements pour un montant de 1 000 000 € sur 20 ans au taux fixe de 4,52 %.
- 14 décembre 2012 : La Commune a attribué à 6 agents municipaux la Garantie individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Celle-ci permet de compenser la stagnation du traitement indiciaire entre deux périodes de référence soit un montant total de 1406 €.
- 31 décembre 2012 : Suite à la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances, il a été décidé que le cabinet ALLIANZ représenté par Madame Patricia BADAROUX serait retenu.
  - Lot n°1 - Dommages aux biens et risques annexes : 40 791,53 € TTC avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013
  - Lot n°2 - Responsabilité et risques annexes : 5 783,99 € TTC avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013
  - Lot n°3 - Protection juridique des agents et des élus : 212,00 € TTC avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013

## DELIBERATIONS

### **Approbation du compte rendu**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Représentation aux structures communales ou intercommunales : André GIRAL**

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation de Monsieur André GIRAL lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2012, il convient de délibérer afin de désigner les représentations de Monsieur GIRAL dans les instances et organismes en remplacement de Monsieur Yves KOSCIELNIAK.

Monsieur GIRAL sera :

- suppléant de Jean-Paul CHEDANNE à la Communauté de communes du Gévaudan

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** la représentation de Monsieur André GIRAL au sein de la Communauté de Communes du Gévaudan en tant que suppléant.

### **Vote pour à l'unanimité**

### **2) Conseil de vie sociale de l'IMPRO le Galion : désignation d'un représentant**

Monsieur le Maire expose et Madame NURIT indique que par courrier en date du 29 janvier 2013, l'IMPRO le Galion souhaite que la Commune soit représentée lors du Conseil de Vie Sociale de son établissement. Il convient de nommer un délégué pour siéger lors de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner** Madame Jacqueline ORLOWSKI comme représentante de la Commune à au Conseil de Vie Sociale de l'IMPRO le Galion.

### **Vote pour à l'unanimité**

### **3) Bail à construction avec l'Hôpital de MARVEJOLS : renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail à construction de la parcelle n°1186 de la section C a été établi le 11 novembre 1981 entre le Centre Hospitalier de Marvejols et la Commune de Marvejols pour la mise à disposition de cette parcelle au profit de la Commune. C'est sur cette parcelle qu'est installée l'Aire d'accueil des Gens du Voyage. Ce bail avait une durée de 30 ans. Il convient donc de renouveler ce bail pour la même durée et pour le même loyer à savoir 270,14 € TTC annuel et selon les mêmes conditions à compter du 11 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Renouveler** ce bail selon les conditions sus énoncées
- **Indiquer** que les frais d'acte sont à la charge du preneur
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

### **Vote pour à l'unanimité**

### **4) Inventaire communal : cession de véhicule**

Monsieur le Maire indique qu'un véhicule Toyota dont la première immatriculation date du 16 novembre 1994 ne remplissait plus les conditions d'utilitaire pour les Services Techniques. Il a donc été décidé de céder ce véhicule en l'état. Une mise en concurrence a été lancée auprès du personnel municipal sous pli cacheté. Après examen, ce véhicule a été cédé le 7 janvier 2013 moyennant un prix de cession de 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Sortir** ce véhicule de l'inventaire communal

- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

### **Vote pour à l'unanimité**

#### **5) Signalétique du Pôle d'activités du Gévaudan : constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Gévaudan**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts et compétences de la Communauté de Communes en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités,

Vu le Code des Marchés publics et notamment l'article 8,

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques relevant du CMP et justifiant de besoins communs, liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, services ou travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective en vue de réaliser des économies d'échelle,

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Gévaudan a confié la réalisation d'une étude signalétique sur le Pôle d'activités du Gévaudan (Antrenas et Marvejols) au bureau d'études MCK.

Après avoir établi le diagnostic, élaboré le schéma directeur et le dossier d'implantation, la dernière phase de l'étude a permis de déterminer l'estimation financière portant sur la partie opérationnelle.

La répartition des travaux de fabrication et d'installation concerne la Commune de Marvejols (compétente pour les ZA historiques de Ste Catherine et du Géant) et la Communauté de Communes du Gévaudan, compétente pour les ZA nouvelles (ZA agro et ZA du Gévaudan).

Afin d'assurer des économies d'échelle et garantir l'efficacité de la phase opérationnelle, en application de l'article 8 du Code des Marchés publics, la Ville de Marvejols et la Communauté de Communes du Gévaudan peuvent envisager d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le cadre d'un groupement de commandes.

Cette association se traduit par la conclusion d'une convention constitutive entre les deux parties avec la désignation d'un coordonnateur-mandataire chargé de la procédure de consultation, de la signature, notification et de l'exécution des marchés. Chacun des membres du groupement assurera directement le règlement des prestations qui lui incombent compte tenu du montant de l'enveloppe financière des travaux, la consultation pourrait se dérouler dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il vous est proposé :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes composé de la Ville de Marvejols et de la Communauté de Communes du Gévaudan,
- de désigner la Communauté de Communes du Gévaudan en qualité de coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive ainsi que le marché de travaux à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Adopter** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autoriser** la constitution du groupement de commandes,
- **Approuver** les termes de la convention constitutive du groupement pour les travaux de fabrication et d'installation de signalétique sur le Pôle d'activités du Gévaudan,
- **Accepter** que la Communauté de Communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et lui donne tous pouvoirs à cet effet.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

### **Vote pour à l'unanimité**

## **FINANCES**

### **6) Régie Photocopie : annulation**

Monsieur le Maire expose et Monsieur CAUSSE indique que suite à l'Arrêté du 18 décembre 1990, une régie de recettes photocopie avait été créée à la Mairie. Cette régie n'ayant plus lieu d'être, il est donc proposé au Conseil Municipal de la supprimer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Supprimer** la régie photocopie de la Mairie.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

### **7) Logement de la Conciergerie du Stade : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur BASTIDE indique que la Commune envisage de réaliser des travaux de réhabilitation du logement de la Conciergerie du stade de Pineton. En effet, au vu de sa vétusté, il est nécessaire d'entreprendre des travaux estimés à 37 784,77 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette opération.
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de la Lozère.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

### **8) Hôtel de Ville – tranche 1 : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur DAUDE indique que la Commune envisage de réaliser des travaux de restauration de l'hôtel de Ville. En effet, ce bâtiment de caractère nécessite et justifie une réhabilitation que ce soit au niveau de la charpente, de la toiture, de la façade et des huisseries.

Une première tranche comprenant des travaux de démolition, de couverture, de zinguerie et de charpente est estimée à 216 240,00 € HT.

*Monsieur CHEDANNE demande pourquoi les subventions ne sont pas sollicitées auprès du Conseil Général de la Lozère.*

*Monsieur le Maire lui répond que c'est parce qu'elles ont déjà été obtenues.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette opération.
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

### **9) Grille de clôture du tennis du Stade de Pineton : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur BASTIDE indique que la Commune envisage de remplacer la grille de clôture du terrain de tennis au stade de Pineton. En effet, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, il est nécessaire de changer cette clôture qui est vétuste et non adaptée.

Ce projet est estimé à 29 840,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette opération.
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de la Lozère.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

**10) Espace Jeunes – travaux de réhabilitation pour l'accueil loisirs : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que la Commune envisage de confier l'accueil des enfants de 3 à 6 ans au Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous ». Pour ce faire, il est nécessaire de réhabiliter et de mettre aux normes les locaux communaux qui accueillent cette structure. Un rapport d'un bureau de contrôle technique a permis de définir les normes de sécurité, d'accessibilité et d'aménagement. Ce projet est estimé à 36 807,37 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette opération.
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de la Lozère.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

**11) Extension du Mur d'Escalade : demande de financement**

Monsieur le Maire expose et Monsieur BASTIDE indique que la Commune souhaite rénover et moderniser le mur d'escalade situé au Complexe sportif du Ranquet afin de répondre à la demande des utilisateurs et des établissements scolaires. Ce projet est estimé à 25 969,03 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** cette opération.
- **Solliciter** les subventions les plus larges possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre des équipements sportifs.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

**12) Dotation d'équipement des Territoires Ruraux : demande d'attribution**

Monsieur le Maire indique que la loi des finances 2011 a supprimé la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et la DDR (Dotation de Développement Rural) qui ont été remplacées par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Il propose de solliciter les attributions de cette DETR pour les opérations suivantes:

**Le maintien des services publics en milieu rural**

- Accueil de la petite enfance - Espaces Jeunes .....36 807,37 € HT
- Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale .....20 000,00 € HT
- Relais Services Publics.....12 500,00 € HT



### **Equipement communal**

- Hôtel de Ville – restauration de la toiture et de la charpente ..... 216 240,00 € HT
- Edifice à vocation strictement culturelle  
réhabilitation de la bibliothèque  
et extension pour la médiathèque ..... 1 325 537,00 € HT
- Logement – rénovation du logement du stade ..... 37 784,77 € HT

### **Les autres catégories**

- Petits équipements sportifs  
Installation d'une clôture au tennis..... 29 840,00 € HT

Les actions prioritaires sont :

- 1 - Hôtel de Ville – restauration de la toiture et de la charpente
- 2 - Edifice à vocation strictement culturelle – réhabilitation de la bibliothèque et extension pour la médiathèque
- 3 - Accueil de la petite enfance – Espaces Jeunes
- 4 - Logement – rénovation du logement du stade
- 5 - Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et Relais Services Publics
- 6 - Petits équipements sportifs – Installation d'une clôture au tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** les opérations ci-dessus énoncées.
- **Solliciter** l'attribution des dotations.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

### **Vote pour à l'unanimité**

### **13) Durée d'amortissement : fixation**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles concernant l'ensemble des budgets.

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Logiciels	2 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Voitures	7 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	25 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage et ascenseurs	20 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris, ateliers relais	10 ans
Bâtiments, agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	25 ans
Biens de faible valeur inférieure à 500 €	1 an

*Monsieur CHEDANNE trouve étonnant de voir figurer dans le tableau l'amortissement des biens de faible valeur inférieure à 500 €. Monsieur JACQUES lui répond qu'il s'agit là d'être en conformité avec la comptabilité M14. Monsieur CHEDANNE ajoute que dans le secteur privé, le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 ans. Monsieur le Maire répète qu'il s'agit d'exigences de la comptabilité M14.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver** les durées d'amortissement ci-dessus évoquées
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

## **URBANISME**

### **14) Tableau de classement des voies communales : mise à jour**

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement des voies communales. La Commune de Marvejols a accepté le transfert dans son domaine public du délaissé de l'ancien tracé de la Route Départementale n° 1 – avenue Pierre Séward, de la section comprise entre les PR 0+000 au PR 0+776 d'une longueur d'environ 800 mètres conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2009.

Le transfert a été entériné par promulgation de l'arrêté n° 122244 du Président du Conseil Général de la Lozère signé conjointement avec lui. L'article 2 prévoit que ce transfert fera l'objet d'une inscription au tableau de classement unique des voies communales.

Monsieur Le Maire indique que le tableau de classement unique des voies communales a été modifié en conséquence. Cette nouvelle voie figure sous la rubrique A – voie communale à caractère de chemin sous le numéro d'ordre 174.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les résultats de cette mise à jour du classement de la voirie communale.

*Monsieur CHEDANNE demande pourquoi une voie qui était une Avenue est devenue, avec ce classement, un chemin ?*

*Monsieur JACQUES répond qu'il s'agit là d'une bonne question dont il n'a pas la réponse, mais à laquelle il répondra lors d'un prochain Conseil Municipal.*

*Monsieur le Maire précise que ce nouveau classement implique des augmentations du montant du programme de voirie.*

Vu le dossier de recensement des voies communales, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Décider** que les voies communales sont composées définitivement et exclusivement de la liste figurant sur le tableau de classement unique des voies communales ainsi modifié à caractère de chemin, de rue et de place publique, accompagné des cartes du réseau viaire correspondant mises à jour.
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

### **15) Avenue du Maréchal Juin : acquisition de terrain à titre gratuit**

Monsieur le Maire expose et Monsieur JACQUES indique que la Société A.T.A.C., Direction Régionale Centre Sud Est, 66, avenue du Midi – BP 119, 63803 COURNON D'AUVERGNE, demande suite à l'agrandissement de son magasin à MARVEJOLS, une cession à titre gratuit à la Commune d'une bande de terrain servant à l'élargissement et la réfection de la voie communale avenue du Maréchal Juin.

D'un document d'arpentage établi par M. Albert FALCON, Géomètre-Expert, les parcelles devant être cédées gratuitement à la Commune sont les suivantes :

- Section A n°2240 : 22 ca
- Section A n°2242 : 31 ca
- Section A n°2244 : 50 ca

*Monsieur CHEDANNE tient à signaler qu'il existe une rupture de la voie piétonne sur la partie droite en direction du Nord, au niveau de la station-service du magasin SIMPLY MARKET. Il souhaite savoir qui est le propriétaire de cette partie de terrain.*

*Monsieur le Maire lui signale que la parcelle appartient à SIMPLY MARKET.*

*Monsieur CHEDANNE pense qu'il serait nécessaire de demander aux propriétaires de la parcelle d'intervenir de manière à protéger les piétons sur cette zone non protégée.*

*Monsieur le Maire dit que la Commune avait tenté de négocier ce point avec les propriétaires lors des travaux mais sans suite, et qu'il serait bon de renouveler la demande maintenant.*

*Monsieur JACQUES rajoute qu'il s'agit tout de même d'une sortie de station-service et que, quoi qu'il en soit, le trottoir restera sectionné à cet endroit-là.*

*Monsieur le Maire précise qu'un passage en zébras peut être tracé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Accepter** cette cession gratuite pour les besoins de l'enregistrement uniquement, les parcelles d'une surface totale de 1a 03ca, sont évaluées à 2.356,00 euros,
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour signer l'acte à intervenir par devant Maître BOULET, Notaire à MARVEJOLS,
- **Autoriser** également le Maire pour le mandatement des frais d'acte de vente pris en charge par la Commune.

### **Vote pour à l'unanimité**

## **JEUNESSE**

### **16) Etude « Recherche-actions sur les jeunes et la rue à MARVEJOLS »: désignation d'un représentant du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose et Madame MESKINI indique que lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2012, il a été décidé que la commune serait terrain d'expérimentation pour la réalisation d'une étude sur les jeunes et leurs manières d'investir le territoire notamment la rue et leur prise en compte à travers l'élaboration d'une politique spécifique à l'échelle du Département.

Suite à un courrier reçu en Mairie le 22 janvier 2013, le comité de pilotage souhaite que la Commune désigne un représentant afin de siéger au sein de ce comité technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Désigner** Samira MESKINI comme représentante pour siéger au Comité de pilotage de la recherche action en faveur de la jeunesse.

### **17) Centre de loisirs sans hébergement : Mise à disposition à la Maison Pour Tous**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- L'absence de moyens humains, matériels et de lieux d'accueil du Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous » qui ne lui permet pas la prise en charge des enfants de 3 à 6 ans cumulés avec des enfants plus âgés,
- La possibilité de recourir à des agents de la commune de MARVEJOLS, Monsieur le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous », une convention de mise à disposition de personnel, de matériel et de locaux de la commune de MARVEJOLS auprès du Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous », une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

La mise à disposition de personnel sera soumise à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de MARVEJOLS.

De plus, cette convention indiquera les dispositions générales concernant la mise à disposition des locaux situés place de la Coustarade et le matériel nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil des enfants.

*Madame Magalie VIDAL explique que le transfert du CLSH au Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous » permettra de proposer des plages horaires plus étendues. La Directrice de la structure nous a présenté la mise en place de ce transfert et nous a indiqué que l'agrément est accordé pour 24 enfants.*

*Monsieur André GIRAL demande s'il ne serait pas opportun, étant donné que l'ALSH Espace Loisirs cesse son activité, de créer une structure de plus grande envergure pour permettre d'accueillir les enfants en hors temps scolaire.*

*Madame VIDAL signale que le temps périscolaire est géré dans chaque établissement scolaire.*

*Monsieur le Maire précise la différence entre temps périscolaire (pendant la journée scolaire) et temps extrascolaire (le mercredi, les vacances scolaires => accueil des enfants dans un centre de loisirs ou autre structure) de manière à éviter les confusions.*

*Monsieur AKA souhaite connaître le financement de l'accueil loisirs mis en place en collaboration avec les Communes de MONTRODAT et CHIRAC.*

*Madame VIDAL répond que cet accueil est assuré par des agents des 3 Communes concernées.*

*Monsieur le Maire rajoute que cette structure implique des conventions de mise à disposition de personnel.*

*Monsieur CHEDANNE dit que le CLSH de la Coustarade, n'ayant pas de directeur, ne peut plus fonctionner, que l'Espace Loisirs devant cesser ses activités, il est nécessaire de regrouper tous les enfants de 3 à 6 ans sur la Maison Pour Tous. Seulement, deux interrogations se posent : premièrement, comment arriver à mettre physiquement tous ces enfants potentiels dans les locaux de la Maison des Jeunes, et deuxièmement, comment peut s'établir la cohabitation de ces enfants avec les jeunes ados qui occupent eux aussi la Maison des Jeunes.*

*Madame VIDAL répond que cette structure fonctionnera sur plusieurs sites et qu'il ne s'agira pas des mêmes animateurs qui s'occuperont des deux groupes et rajoute que le CLSH a obtenu un agrément pour 24 enfants de 3 à 6 ans seulement.*

*Monsieur le Maire rajoute que les problèmes d'organisation de cette structure sur plusieurs sites seront gérés par la direction de ladite structure, en l'occurrence Madame*

*ADJMI, la Directrice, qui sera habilitée pour assurer la direction, avec l'instauration d'un projet pédagogique et un projet d'animation sous couvert des contrôles des instances compétentes. Il rajoute que la seule interrogation à ce jour reste le devenir des enfants qui étaient accueillis à l'Espace Loisirs : les parents ne se sont pas manifestés pour faire connaître leurs éventuels besoins, de même que la directrice de l'Ecole de la Sainte Famille.*

*Monsieur CHEDANNE demande pourquoi la gestion serait faite par la Maison Pour Tous alors que le personnel resterait communal.*

*Monsieur le Maire répond que c'est pour plus de souplesse dans l'organisation. La Mairie est acteur et gestionnaire du CLSH actuel et que, à l'initiative de la Maison Pour Tous l'agrément a pu être obtenu pour la nouvelle structure. Auparavant, l'idée de mutualiser les moyens avec le CLSH de l'Espace Loisirs avait été suggérée, mais sans aucune suite de la part de ces derniers.*

*Monsieur CAUSSE confirme qu'effectivement, la CAF, il y a une dizaine d'années, avait proposé de regrouper les 2 CLSH, mais sans suite.*

*Monsieur le Maire précise qu'à cette époque, certains parents ne voyaient pas pourquoi leurs enfants, scolarisés dans le secteur privé, iraient dans un CLSH dont l'activité se déroule dans les locaux communaux jouxtant l'Ecole Publique. Or, il est nécessaire de rappeler que ces locaux sont communaux.*

*Monsieur GIRAL signale que s'il n'y avait qu'une seule structure accueillant tous les enfants, cela représenterait une réelle avancée. Le fonctionnement évoluerait (embauche de personnel qualifié), mais cela pourrait représenter une charge financière plus importante pour la Commune.*

*Monsieur le Maire précise qu'une réflexion avait été entamée autour du regroupement des deux structures et la création d'une entité unique pour mettre en place une structure sur 2 sites différents, employant uniquement du personnel à statut public, mais il répète que cela n'a eu aucune suite.*

*Monsieur Claude CAUSSE rappelle qu'il y a plusieurs années, le CLSH avait été fait en juillet et août dans les locaux de la Sainte Famille avec la mise à disposition d'un agent de la Coustarade.*

*Madame VIDAL revient sur le débat en signalant qu'à ce jour, quoi qu'il en soit, il est indispensable de faire quelque chose car le CLSH actuel, sans directeur, ne peut plus fonctionner. De ce fait, il faut mutualiser les moyens avec la Maison Pour Tous.*

*Monsieur le Maire rajoute qu'à ce titre, deux conventions devront être signées avec la Maison Pour Tous, l'une pour la gestion du nouveau CLSH, et l'autre pour la mise à disposition du personnel.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir concernant la mise à disposition du personnel, des locaux et du matériel au Centre d'Animations Sociales « Maison pour Tous » afin que celui-ci assure l'accueil des enfants de 3 à 6 ans le mercredi hors vacances scolaires et durant les vacances scolaires du 3 avril 2013 jusqu'au 31 août 2014.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de chaque agent qui sera mis à disposition
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **18) Rythme scolaire : demande de report**

Monsieur le Maire expose et Madame VIDAL indique que :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Considérant la réunion du groupe de travail de l'Association des Maires, Adjoints et Elus de la Lozère, en date du 9 février 2013, en présence de Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de la Lozère,

Considérant les conclusions de la réunion associant les enseignants et les représentants des associations de parents d'élèves tendant à demander le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès de la directrice académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant le recrutement du personnel nécessaire ;
- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre à une aide financière de l'Etat de 50 € par élève, avec un complément de 40 € par élève pour les communes éligibles à la DSR cible. Seules les communes éligibles à la DSR cible pourront prétendre à une aide financière de 45 € par élève en 2014. En 2012, la commune de Marvejols n'y est pas éligible ;
- le manque de temps suffisant pour organiser la concertation au niveau local et pour affecter les moyens communaux nécessaires à la réussite de cette réforme pour nos enfants.

En dernier lieu, Monsieur le Maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

*Monsieur le Maire débute en signalant que sur le fond, il est tout à fait d'accord sur le principe de réformer les rythmes scolaires, à condition que cela soit avant tout dans l'intérêt de l'enfant. Il ne critique pas le bien-fondé de la réforme, mais plutôt les modalités de son application qui ne sont pas clairement définies. Il s'interroge notamment sur les aides financières que le Gouvernement propose aux collectivités pour la mise en place de la réforme. Il craint qu'elles ne disparaissent trop rapidement et que le coût qu'elle engendre ne puisse pas être supporté par les collectivités. Il rajoute qu'une réunion de concertation a eu lieu le 14 Février à l'Ecole de la Coustarade, en présence des représentants des parents d'élèves, des directeurs, des représentants de la Mairie et du Conseil Général, de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, à l'initiative de la Mairie. La discussion s'est instaurée et le PV de cette réunion a été fait par la Direction de l'Ecole. Les personnes présentes étaient globalement opposées à l'application de cette réforme, notamment le personnel éducatif. Ils ont fait remarquer une absence de volonté pour l'application dès cette année et restaient davantage en attente de propositions. Il soulève 4 points relatifs à cette réforme :*

- *Il est essentiel et important d'acter la réforme*
- *Il faut s'interroger sur les incidences qu'elle aura sur le déroulement de la journée d'école (modification des horaires de classe)*
- *Le problème des transports scolaires*

- Il est nécessaire de trouver, dans la concertation, l'organisation la mieux adaptée et de faire des propositions de programmes éducatifs et non pédagogiques.

Les parents ont été surpris par le manque de motivation, voire le refus, de la part des enseignants ; d'où la nécessité de prendre le temps pour réfléchir sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme. En effet, il signale qu'il est plus difficile de passer de 4 jours de cours à 4,5 jours que l'inverse.

Monsieur DELOUSTAL ajoute qu'il est dangereux de mettre cette réforme en œuvre dans la précipitation. Il faut que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

Monsieur GIRAL intervient en disant que ces remarques sont contradictoires avec ce qui vient d'être soumis à l'Assemblée concernant le CLSH, puisque, étant donné que l'Espace Loisirs cesse son activité, les parents devraient plus être d'accord avec cette réforme puisque cette modification du temps scolaire entraîne une réduction du temps pendant lequel les parents doivent trouver un accueil pour leurs enfants (0,5 jour en moins par semaine).

Monsieur CAUSSE répond en disant que ce n'est pas la même chose et qu'il ne faut pas mélanger les deux dossiers totalement indépendants.

Monsieur GIRAL lui demande de ne pas rentrer dans ce débat.

Monsieur CAUSSE lui demande de ne pas faire de cette réforme une affaire politique..

Monsieur GIRAL termine en disant qu'il est nécessaire de créer une structure capable d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire précise que le temps dont on parle n'a rien à voir avec du temps extrascolaire, qu'il s'agit de temps périscolaire, temps collé à la journée d'école, et que, en aucun cas, une même structure ne pourra regrouper en son sein des enfants de 2 écoles différentes.

Madame MESKINI rajoute que dans le cadre de l'application de cette réforme, la garderie de la Maison Pour Tous perdra une demi-journée de son activité.

Monsieur le Maire continue en insistant sur le fait qu'il s'agit de temps périscolaire et que la mise en œuvre de la réforme devrait concerner davantage l'Education Nationale. Néanmoins, les collectivités devront s'y associer.

Monsieur JACQUES tient à recentrer le débat sur le thème. Il signale que la mise en œuvre de cette réforme est respectable pour ceux qui le souhaitent, mais que Monsieur le Maire souhaite la repousser afin de mieux assumer car personne n'est tout à fait prêt pour cette année. D'autres villes ont fait pareil. Par exemple, cela pose problème aussi pour le ramassage scolaire.

Monsieur GIRAL signale que les transporteurs devraient être satisfaits. Il reconnaît que c'est néanmoins un peu court pour 2013.

Monsieur CHEDANNE rajoute qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour prendre une décision et que la concertation n'a pas été approfondie avec tous les partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Demander** le report à la rentrée scolaire 2014-2015 de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles communales ;
- **Charger** Monsieur le Maire de saisir pour avis Monsieur le Président du Conseil général de la Lozère compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,
- **Charger** Monsieur le Maire d'adresser cette demande de report à Madame la Directrice Académique des services de l'éducation nationale de la Lozère avant le 31 mars 2013.

**Vote : 24 pour – 5 abstentions**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **19) Contrat Unique d'Insertion : renouvellement**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler des contrats unique d'insertion pour deux agents de la Commune.

*Monsieur le Maire présente les deux profils de poste des personnes intéressées.*

*- La première est une personne affectée au cimetière depuis Juin 2008. Elle a une reconnaissance de travailleur handicapé. Les avis formulés en interne pour le renouvellement de son contrat sont tous favorables.*

*- La deuxième personne a été embauchée dans le cadre d'un remplacement d'un congé maternité au service de l'Urbanisme en Mars 2012 pour une durée initiale de 6 mois. Les missions qui lui seront désormais confiées sont les suivantes :*

*\* Mise en fonctionnement du logiciel de gestion des cimetières (basculement des données sur informatique)*

*\* Aide pour la réflexion sur l'aménagement des rythmes scolaires*

*\* Parfaire l'étude sur les coûts de fonctionnement des structures communales induites par les élèves des établissements scolaires et sur la participation financière des parents des élèves domiciliés hors commune.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

• **Renouveler** ces contrats

• **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

**Vote pour à l'unanimité**

### **Débat d'Orientation Budgétaire 2013**

*Monsieur le Maire commence en faisant un rappel sur le contexte financier actuel du pays. L'heure est aux économies, et les répercussions sur les collectivités sont importantes. Néanmoins, la volonté de la Commune est de continuer à investir pour satisfaire les Marvejolais, en tenant compte des charges qui peuvent en découler et afin de favoriser l'accueil de nouvelles populations. L'objectif est de réduire au maximum les charges de fonctionnement car les aides de l'Etat diminuent. De plus, la croissance étant nulle, il n'y a pas ou peu d'emploi, voire des licenciements, donc pas de rentrées fiscales pour les collectivités territoriales. Or, la loi de finances pour 2013 prévoit 10 milliards de prélèvements nouveaux. L'avenir est complexe, tant pour les collectivités que pour les particuliers et les entreprises. La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie le 14 Février, et a priori, une certaine activité a été constatée, avec des achats de petites maisons en centre-ville notamment. Monsieur le Maire tient à rajouter que les impôts ne sont pas reversés en totalité à la Commune et que la situation nationale actuelle laisse présager des années difficiles.*

Chaque année et conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), nous devons débattre au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif 2013.

La tenue de ce débat sur les orientations du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire dans les Communes de plus de 3.500 habitants. Il s'impose dans un délai de deux mois avant le vote du budget, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai. A son terme, aucune décision ne s'impose à l'exécutif local. Le débat n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Il présente les grandes priorités en matière de fonctionnement et d'investissement pour l'année à venir. C'est ce document acté qui sert de base pour la préparation du Budget Primitif. Il est à noter que le contexte international a un impact sur l'économie nationale jusqu'au niveau communal particulièrement ressenti.



Comme vous le savez, le seul budget principal ne reflète pas l'action globale de la Commune. Il nous faut également tenir compte des investissements et des prestations souvent obligatoires et comptabilisés dans les budgets annexes qui ont, eux aussi, l'obligation d'être équilibrés soit par une subvention issue du budget principal, soit par les redevances des usagers.

A ce titre, une opération d'investissement est souvent complexe dans son déroulement et impacte plusieurs budgets. A titre d'exemple, les travaux du déversoir du Pont des ânes, travaux du Ruisseau de Maison rouge tranche 2, concernent 3 budgets (Budget Commune, AEP et Assainissement).

Gérer la Commune de Marvejols implique de gérer l'ensemble des budgets suivants :

- Budget principal de la Commune
- Assainissement
- Eau
- Centre Communal d'Action Sociale
- Caisse des Ecoles
- Maison du tourisme
- Lotissements

Sur le plan budgétaire, les Collectivités Territoriales sont régies par 5 grands principes :

**Annualité du budget** : Il est voté et se réalise du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre d'une année donnée.

**Equilibre du Budget** : (Dépenses = Recettes) et par section (Investissement et Fonctionnement)

**Impossibilité d'engager une dépense sans inscription budgétaire** préalable.

**Séparation des fonctions** : Le Maire ordonne la dépense suite au vote du Conseil, mais c'est l'Agent Comptable du Trésor Public qui assure le paiement (et l'encaissement des recettes).

**Une obligation de gestion** : L'amortissement de la dette doit être couvert par le résultat de la section de fonctionnement et les recettes de la section d'investissement.

Nous ne disposons réellement que de 3 variables d'ajustement budgétaires dont les effets peuvent se neutraliser à court et moyen terme et par conséquent bloquer rapidement toute marge de manœuvre :

- Le niveau des dépenses courantes (frais généraux, personnel et entretien)
- La pression fiscale (taux des taxes d'habitation, foncières et professionnelle)
- Le volume des emprunts pour financer les investissements

Evidemment chacun de ces choix a des répercussions positives ou négatives sur les deux autres.

Ce contexte très encadré et contraint, dégage des moyens budgétaires indispensables pour faire face à la pérennisation des emplois, à l'entretien du patrimoine, à l'accueil de nouveaux habitants et à nos obligations sociales. Il dépend directement de notre développement économique et donc de notre niveau d'investissement.

**C'est notre priorité budgétaire.**

Car, la distinction entre communes s'établit non pas en fonction de leurs tailles mais en fonction de leurs richesses économiques historiquement cumulée à partir des entreprises qui se sont développées sur leur territoire.

Avant d'intervenir à l'échelon communal, il est intéressant d'analyser les échelons supérieurs.

• **Echelon international**

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB (produit intérieur brut) devrait atteindre 2.25% en 2012. La croissance de l'activité américaine bénéficie d'une consommation intérieure et d'un investissement des entreprises relativement solides en 2012. Pour l'année 2013, la croissance dépend notamment des volumes budgétaires consacrés au soutien de l'activité économique (la dette publique américaine représente aux alentours de 107% du PIB en 2012), les autres facteurs de croissance demeurant stables. Ainsi, les prévisions du Rapport Economique Social et Financier (RESF) annexé au Projet de Loi de Finances 2013 (PLF) tablent sur une croissance de 2% du PIB américain pour 2013.

Le ralentissement des émergents (Chine, Brésil...) et les incertitudes sur le cycle américain (Elections, falaise budgétaire...) suggèrent une demande externe de peu de secours pour l'activité en Europe pour 2013.

La croissance de la zone euro s'est dégradée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 (-0,2%, après +0.0% au 1<sup>er</sup> trimestre), en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. Le PIB de la zone euro s'est contracté en 2012 (-0,3% après +1,4% en 2011). Pour 2013, le RESF anticipe une reprise progressive de l'activité (+0,6%), avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres. L'Espagne et la Grèce restent au centre des préoccupations. Comme les investisseurs l'espéraient, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé un vaste programme de rachat de dettes souveraines. La véritable avancée de ce programme est qu'il n'a pas de limites, en volume et dans le temps.

L'objectif de la BCE est double :

- Assurer la bonne transmission de la politique monétaire à l'ensemble des marchés ;
- Lutter contre les spéculations sur la réversibilité de l'Euro.

• **Echelon national**

L'évolution de l'offre de crédit bancaire sera déterminante pour la croissance. Ceci constitue un risque particulièrement fort en France, où la rentabilité et les capacités d'autofinancement des entreprises sont faibles.

Le commerce extérieur ne saurait constituer un moteur relais de l'activité : les exportations françaises ne représentent que 25% du PIB, et sont très largement orientées vers les pays de la zone euro. Le commerce extérieur agirait néanmoins comme un stabilisateur automatique si la demande intérieure venait à s'effondrer : la propension à importer ce qui est consommé en France est très forte.

Afin de ramener le déficit à 3% du PIB, l'effort budgétaire prévu en 2013 s'élève à 1,8% point de PIB et passe principalement par la hausse des prélèvements obligatoires.

Aux 6 milliards d'€ de prélèvements supplémentaires déjà prévus par la deuxième loi de finances rectificative (LFR) s'ajouteront :

- 10 milliards d'€ de prélèvements nouveaux sur les ménages.
- 10 milliards d'€ de prélèvements sur les entreprises.
- 10 milliards d'€ d'économies en dépenses.

En l'état actuel des choses, le gouvernement table sur une amélioration du solde public limitée à 1,1 point de PIB (de-4,5% à -3,4%). Les engagements à plus long terme ont quant à eux été confirmés (retour au quasi-équilibre en 2017).

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

### **A) Concernant la fiscalité directe locale**

Il est important de rappeler que le Conseil Municipal vote les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les bases d'imposition, quant à elles, sont fixées en fonction de critères qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de la commune, mais essentiellement des services fiscaux. Il apparaît que ces dernières années ces bases sont en croissance régulière, ce qui indique qu'il y a de plus en plus d'implantations et de valorisations des éléments bâtis sur la commune.

Les ressources de la commune et donc les produits d'imposition doivent tenir compte des évolutions des coûts des matières premières nécessaires au fonctionnement de la commune et de la volonté réitérée depuis plusieurs années par la municipalité de pourvoir à l'autofinancement nécessaire aux investissements pour développer la collectivité et satisfaire la qualité du service public aux habitants.

Il ne faut pas oublier l'implication forte de la commune dans la communauté de communes du Gévaudan (CDC) qui lui a délégué le développement économique, source de croissance et d'emplois et qui contribue aussi à un soutien environnemental.

La commune a transféré la taxe professionnelle à la CDC du Gévaudan et perçoit une quote-part fixe annuelle et les compétences de développement économique. Les implantations dans le secteur agro-alimentaire, socio-économique et artisanal montrent le dynamisme de notre secteur. La proximité de l'A75 est un véritable atout et les travaux d'aménagement en cours montrent cette volonté de développement.

### **B) Concernant la fiscalité indirecte locale**

La commune applique des tarifs pour l'utilisation de ses infrastructures locales, sportives, culturelles, mais il faut savoir que les associations à but non lucratif, bénéficie de la gratuité des installations et de tous les frais qui y sont annexés (chauffage, électricité,...)

Il faut savoir que les procès-verbaux pour des incorrections routières ne sont pas versés à la commune mais qu'elle ne reçoit qu'une « manne » à posteriori pour des aménagements routiers.

Les droits de mutation concernent les mobilités de logements de propriétaires et il apparaît que Marvejols voit une population mobile et riche de nouveaux arrivants.

Il ne faut pas oublier que pour les tarifs communaux liés aux frais de restauration scolaire et de garderie post scolaire, des participations sont demandées aux parents qui sont loin de couvrir le coût réel du fonctionnement des structures mais, c'est le rôle du service public d'offrir les prestations nécessaires à l'équilibre d'une vie communale.

### **C) Les financements régionaux et départementaux**

Le Conseil Régional a ses priorités qui, ces dernières années, n'a pas trouvé de réel intérêt sur notre collectivité. Il faut souhaiter que la tendance qui semble se modifier, perdure. (Les subventions perçues en 2012 + les restes à réaliser s'élèvent à 28 060€)

Le Conseil Général doit supporter de plus en plus de transferts de compétences qui grèvent durement le budget au détriment des collectivités locales, mais il reste un interlocuteur de proximité et peut intervenir pour des intérêts intercommunaux (les subventions perçues en 2012 + les restes à réaliser s'élèvent à 862 592 €)

## **SOMMAIRE**

- A - Prévision du compte administratif 2012
- B - Le projet de loi de finances 2013 de l'Etat
- C - Les principales orientations du budget 2013

### **A – Prévisions du compte administratif 2012**

Pour cela, il nous faut nous appuyer sur les résultats budgétaires de l'année écoulée et sur les directives de la loi de Finances tout en tenant compte des engagements déjà pris et dont l'exécution se poursuit quotidiennement.

Le budget est exécuté conformément aux prévisions, ce qui permet de constater le respect des enveloppes budgétaires par services.

Le budget total de fonctionnement, d'un montant de 5 927 970,59 € est exécuté 94,77% en dépenses et 95.21 % en recettes.

Le budget total d'investissement tout confondu, d'un montant de 6 800 834.65 € est exécuté à 54.72% en dépenses et 70.95% en recettes restes à réaliser inclus.

Les investissements commencés et réalisés ont porté principalement sur des travaux de voirie, de rénovation des bâtiments scolaires, de travaux d'équipements, d'études sur le Coulagnet, restauration de l'église, achat de matériel.

- Etude sur les inondations du Coulagnet : 35 592 €
- Solde de l'unité technique communale tranche 2 : 60 910 €
- Travaux gymnase et complexe sportif : 114 852 €
- Travaux déconnexion Estancogne tranche 3 : 15 856 €
- Eglise tranche 10 : 165 510 €
- Restauration de l'orgue : 213 413 €
- Restauration des croix : 52 559 €
- Travaux Ecole la Coustarade : 60 696 €
- Matériel technique : 53 316 €
- Véhicule : 20 853 €
- Matériel informatique: 13 883 €
- Etude sur les travaux de la bibliothèque : 24 621 €
- Eclairage public : 53 522 €
- Unité technique communal tranche 3 : 103 923 €
- Travaux de voirie : 1 273 807 €

## **B – Le projet de Loi de Finances 2013 de l’Etat et ses conséquences pour les Collectivités Locales**

Les mesures du PLF pour 2013 concernant les Collectivités Locales, encore nombreuses cette année, s’inscrivent dans le prolongement de celles des deux années précédentes placées sous le signe de l’effort exigé par le retour à l’équilibre des finances publiques et de la solidarité.

Les Collectivités Locales prendront pleinement part à l’effort collectif par la stabilisation des concours versés par l’Etat pour la troisième année consécutive en 2013.

Par ailleurs, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d’ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliards d’euros), soit suivi d’une diminution de 750 millions d’euros en 2014 et 2015.

## **C - Les principales orientations du budget 2013**

### **SECTION D’INVESTISSEMENT**

2013 sera en priorité consacrée à la poursuite et à l’achèvement des programmes d’investissements inscrits dans les précédents budgets, car la majorité de ces opérations ont été lancées en cours d’année (délais de procédure, de consultation, d’octroi de financements). De même les financements obtenus pour ces opérations ne seront versés qu’après constatation des travaux effectivement réalisés en 2013 voire en 2014 (selon le principe de préfinancement systématique des subventions).

**Les restes à réaliser (situation provisoire à la date du 1<sup>er</sup> mars 2013),** Les principales opérations d’investissement engagées que nous devons poursuivre sont les suivantes :

<b>OPERATIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Restes à réaliser 2012</b>
508	Inondations – le Coulagnet	18 779.33 €
613	Eglise tranche 10	15 219.10 €
633	Restauration de l’orgue	31 787.53 €
656	Matériel informatique	5 868.49 €
657	Matériel école la Coustarade	3 399.93 €
659	Mobilier Bibliothèque	1 091.95 €
661	Photocopieur	1 542.84 €
662	Matériel technique	8 741.70 €
668	Travaux jeunesse	10 524.80 €
670	Travaux gymnase	14 357.98 €
672	Travaux salles	1 530.88 €
675	Aire du saut en hauteur	61 150.28 €
676	Relevés topographiques	1 076.40 €
679	Restauration des croix de mission	13 411.73 €
683	AVAP	3 292.94 €
688	Vidéo-protection	36 426.57 €
689	Signalétique-Miroirs-Barrières-Bornes	8 192.61 €
690	Eclairage Public	14 230.39 €
692	Aire des gens du voyage	7 056.40 €
693	Unité technique Communale TR.3	77 499.60 €
694	Lotissement les Pommiers/Bel Air	10 848.77 €
696	Déconnexion de l’Estancogne tr.3	63.54 €

704	Ralentisseur Empéry	30 067.56 €
707	Déversoir du pont des ânes	20 159.48 €
711	Entretien bâtiment C3RB	27 088.85 €
712	Hélisurface	5 896.28 €
714	Accès Deltour	3 205.28 €
715	Mise à niveau de regards	4 078.36 €
716	Travaux rue du stade	56 096.18 €
	Participation VRD CMCM	45 866.00 €
	<b>Total</b>	<b>538 551.75 €</b>

Vous noterez qu'un effort important a été fait sur les restes à réaliser de manière à éviter de reporter d'année en année des inscriptions budgétaires de dépenses inutiles, sans engagements financiers concrets. De la même manière, sur les recettes restant à réaliser, les reports correspondent à des recettes réelles (subventions, participations, dotations)

De la même manière, dans le cadre du déroulement normal de nos opérations, les recettes suivantes restant à réaliser à la clôture 2012 génère un excédent de restes à réaliser.

<b>OPERATIONS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Restes à réaliser 2012</b>
235	Eglise Tranche 8/9	9 000.00 €
308	Travaux remise aux normes école 2011	30 065.00 €
508	Etude sur le Coulagnet	55 286.68 €
553	Unité technique Communale tr.2	61 251.03 €
562	Opération Coeur de ville	19 000.00 €
611	Acquisition Matériel	3 932.00 €
613	Eglise tranche 10	221 711.60 €
616	Vidéosurveillance	6 525.00 €
619	Déconnexion de l'Estancogne tranche 3	23 926.00 €
621	Diagnostics accès handicapés	17 050.00 €
631	Travaux Ecole la Coustarade 2012	36 316.00 €
633	Restauration de l'orgue	161 309.30 €
644	Liaison Sénouard Terrisse	10 480.00 €
654	Piste de Skateboard	1 047.00 €
667	Matériel école la Coustarade 2012	17 243.22 €
675	Aire de saut en hauteur	43 444.00 €
679	Restauration des croix de mission	10 253.00 €
680	Restauration de l'hôtel de ville	90 000.00 €
688	Vidéo-protection 2012	6 318.00 €
693	Unité technique Communale tr.3	60 000.00 €
703	Aménagement avenue Pierre Sépard	6 440.00 €
705	Aménagement du Ruisseau de Maison Rouge	76 805.00 €
707	Déversoir du Pont des ânes	2 873.00 €

711	Rénovation bâtiment C3RB	11 136.82 €
	Emprunt	1 000 000.00 €
	<b>Total à reporter sur 2013</b>	<b>1 981 412.65 €</b>

Les orientations budgétaires de 2013 répondent à deux objectifs, la poursuite de ces actions engagées et le lancement d'opérations nouvelles. Il est à noter que ces projets ont fait ou vont faire l'objet de présentations en séance du Conseil Municipal pour approbation et demande de financement. **Néanmoins, ils ne sont lancés que si les financements attendus sont accordés.**

**Ainsi, 2013 verra se dérouler et s'initier les opérations d'envergures suivantes :**

**L'unité technique communale tranche 3 :** Les travaux ont commencé le dernier trimestre 2012. Ils se poursuivront sur 2013 pour un montant de 512 005 €

**Les travaux de voirie** (lotissements les Pommiers, Bel-Air travaux qui ont commencé fin 2012 et qui se termineront sur 2013, les 4 roues, Le pré des cordeliers, étude de faisabilité de réfection des réseaux AEP et Assainissement avenue Théophile Roussel, rue du stade commencés fin 2012, divers travaux de voirie) pour un montant estimé à 1 000 000 €

**Réhabilitation de la bibliothèque et la construction d'une médiathèque :** ces travaux seront exécutés sur le dernier semestre 2013 et sur 2014 pour un montant estimé à 1 533 242 € tout compris (travaux du bâtiment, honoraires architectes et BET, aménagement extérieurs, mobilier, matériel informatique et logiciel, fonds de livres et cassettes)

**La restauration de l'Hôtel de ville :** Cette opération s'étalera sur plusieurs tranches, pour 2013 il est prévu la démolition, couverture, zinguerie et charpente pour un montant de 258 624 €

**La construction d'une maison de santé pluri professionnelle :** Cet établissement concerne l'installation de médecins généralistes et para-médicaux. Le projet financier est estimé à ce jour à 1 000 000 €.

**L'Espace Mercier :** Suite à l'incendie du 20 avril 2010, la réhabilitation du bâtiment reste en attente du résultat des expertises d'assurance toujours en cours. La Commune souhaite que la reconstruction intervienne cette année. A ce jour, la commune reste toujours en attente de l'indemnisation totale du sinistre. Le montant des travaux estimé est de 600 000 €

**Travaux Aire des gens du voyage :** Les travaux nécessaires sur l'aire des gens du voyage s'effectueront en plusieurs tranches. Pour 2013, il sera fait les travaux des réseaux secs et humides pour un montant total de 100 900 € (68 410 € sur le budget commune et 32 490 € sur le budget AEP). Cette opération sera subventionnée environ à 55 %.

**Aménagement et réhabilitation Espaces jeunes :** A partir du 3 avril 2013, la gestion du Centre de Loisirs se fera par le centre d'animation sociale Maison pour tous. Le bâtiment va accueillir des enfants de moins de 6 ans et cela implique des travaux de sécurité, de sanitaires adaptés aux tout petits, d'un espace de repos et divers travaux. Les locaux appartenant à la commune, les travaux s'avèrent donc à la charge de la commune et ce pour un montant estimé à 44 100 €.

**Démolition et aménagement d'une maison rue Villette** : estimation 40 000 €

**Lutte contre les inondations sur le Coulagnet** : Etudes supplémentaires estimées à 100 000 € et financées à 80%.

A ces projets clairement identifiés, nous assumerons les impacts budgétaires de notre action en faveur de l'installation des jeunes ménages ou des personnes à mobilité réduites (réserves foncières, lotissements communaux, aides à la rénovation du centre-ville) ainsi que celles des « petits » projets qui relèvent plus souvent de l'entretien courant et régulier de notre patrimoine qui embellissent nos quartiers et bien sûr, toutes les opérations d'animation culturelles, sportives, touristiques et festives, auxquels participe activement le personnel communal, et qui font de Marvejols, une ville attractive pour ses habitants et les touristes, avec comme préoccupation majeure de répondre aux attentes quotidiennes des Marvejolaises et des Marvejolais.

Nous avons voulu et nous réaffirmons que l'ensemble du bassin de vie de Marvejols et non pas seulement la commune dont la superficie est une des plus petites du Département, soit un axe majeur du développement économique de la Lozère grâce à une situation géographique privilégiée, un dynamisme social envié, une qualité de vie et de services (médicaux, commerciaux, artisanaux) sans cesse renouvelés et une vocation d'accueil d'entreprises réaffirmée que nous devons soutenir sans faille en étroite collaboration avec les communes voisines, la Communauté de Communes et le Conseil Général.

A ce titre, la Communauté de Communes du Gévaudan qui a la compétence développement économique assure désormais pleinement son rôle de fédérateur et de structure de portage des équipements structurants de notre bassin de vie. De même elle participe financièrement à différents travaux de voirie (cela se réalise par convention de mandats, pour 2012 le montant perçu était de 135 107 € pour les travaux d'aménagements du « Ruisseau de Maison Rouge » et de « Sénouard Terrisse »).

Enfin, réaffirmer comme prioritaire l'investissement ne suffit pas si l'on n'est pas soutenu et aidé. En effet, très peu de projets ne pourraient être menés à terme sans l'intervention de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, indispensable pour compenser les faiblesses structurelles de notre département (altitude, isolement, faible densité,...)

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**En fonctionnement, 3 axes d'orientations ressortent :**

- \* Maîtrise des charges à caractère général avec un niveau identique voir en diminution à 2012
- \* Pas d'augmentation de la Masse salariale en personnels. Les augmentations seront liées aux cotisations patronales exigées pour 2013.
- \* Maintien de l'ensemble des services municipaux à la population



## L'ANALYSE RETROSPECTIVE

Pour se prononcer sur ces orientations budgétaires 2013, il faut d'abord rappeler les résultats budgétaires de l'exercice passé ainsi que les engagements obligatoires restant à assumer au titre de ces budgets.

### **Evolution des dépenses et recettes des exercices antérieurs :**

Synthétisés par grandes masses dans le tableau ci-après, les résultats budgétaires des cinq exercices précédents sont les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Recettes de fonctionnement	5,8 M€	5,9 M€	6,0 M€	6,3 M€	5,64 M€
Dépenses de fonctionnement	5,6 M€	5,3 M€	5,3 M€	5,8 M€	5,63 M€
Excédent de fonctionnement	0,2 M€	0,6 M€	0,7 M€	0,5 M€	0,01 M€
Dépenses d'investissement	5,5 M€	2,1 M€	4,1 M€	3,9 M€	3,1 M€
Recettes d'investissement	5,9 M€	1,6 M€	3,7 M€	2,8 M€	2,8 M€
Déficit d'investissement	0,4 M€	- 0,5 M€	- 0,4 M€	-1,1 M€	-0,3 M€
Résultat de clôture	+ 0,6 M€	+ 0,1 M€	+ 0,3 M€	- 0,6 M€	- 0,9 M€

Le résultat de clôture de - 0,9 M€ s'explique par le délai d'encaissement de recettes certaines toujours en instance à la clôture de l'exercice comptable au 31.12.2012. En effet, le solde des restes à réaliser 2012 (cf. ci-dessus) s'élève à 1 981 412.65 €

Pour faire face à nos dépenses obligatoires et à la baisse des dotations d'Etat que nous détaillerons ci-après, nous devons collectivement faire de l'optimisation de cet autofinancement notre principal objectif budgétaire pour les prochaines années avec :

- **Une maîtrise encore plus rigoureuse des dépenses courantes,**
- **L'optimisation des recettes d'exploitation (ateliers relais, locations,...)**

### **Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la dette communale auprès des établissements bancaires baisse et s'établit à 11 864 547.77 € contre 12 813.209 € l'année précédente. Nous prévoyons pour 2013, une annuité de 1 447 594.11 € (1 554 010.60 € en 2012).

Pour obtenir une vision globale de nos tous nos engagements, il faut ajouter l'encours des emprunts ayant financé les investissements des budgets annexes :

- Eau potable : 967 011.18 € contre 1 028 889 € au 1.1.2012
- Assainissement : 1 185 211.33 € contre 1 236 137 € au 1.1.2012

La commune a emprunté en 2012 la somme de 1 000 000.00 € (le montant prévu au BP était de 2 232 298 €).

Malgré la crise financière qui perturbe les financements publics, nous avons renouvelé, grâce à la confiance de nos partenaires bancaires, les lignes de crédits (découverts qui nous permettent de gérer la trésorerie au quotidien.

**Souvent sujet de polémique stérile, il n'est pas inutile de rappeler que 40 % de notre annuité de dette est couverte par les loyers perçus par la commune 423 258 € en 2012 pour la valorisation de son patrimoine.**

## **LES PREVISIONS BUDGETAIRES**

Elaborer un budget nécessite en priorité de quantifier avec précision les recettes attendues puis dans un second temps les charges annuelles rendues obligatoires soit par la loi (la masse salariale, la dette, l'Etat civil, l'école primaire, la solidarité,...), soit par les contraintes techniques (chauffage, énergie, entretien des routes, des immeubles, du matériel roulant,...) ou juridiques (assurances, taxes, éclairage public, la sécurité,...).

### **Les impôts et taxes représentent la moitié des recettes de fonctionnement**

Comme nous vous l'avons déjà dit, la principale ressource de la commune est générée par « les impôts locaux » qui représentent plus de 50 % des recettes annuelles et sont constitués de :

- La taxe d'habitation,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Ces taxes sont déterminées par application d'un taux (dont la fixation est de la compétence exclusive de la commune) à une base notifiée par les services fiscaux selon les déclarations de chaque ménage et entreprise.

L'Etat revalorise chaque année ces bases pour tenir compte de l'inflation via un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, qui s'élève à 1,8 pour 2013. Cela concerne aussi bien les propriétés non bâties que les immeubles industriels relevant de la méthode comptable et l'ensemble des autres propriétés bâties.

Or, depuis plusieurs années, nous enregistrons une croissance annuelle significative et supérieure à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales. Celles-ci, désormais inconnues à ce jour seront notifiées dans la deuxième quinzaine 2013, nous pouvons tout de même prévoir une augmentation de 1.8%.

L'estimation du produit fiscal attendu est de **2 356 391 €** contre 2 314 726 € en 2012. Soit un produit supplémentaire de 41 665 € pour 2013.

**Dans ce contexte de crise économique aigüe, si ce produit fiscal s'avérait insuffisant pour couvrir nos charges obligatoires, nous serions contraints de compenser par une augmentation des taux équivalente à l'inflation.**

Indépendamment de l'évolution du comportement des consommateurs vis à vis de l'acte d'achat et plus particulièrement vis à vis du commerce de détail et des « petits commerces », la progression des bases fiscales est le seul indicateur fiable et indiscutable de la création de richesse sur Marvejols, tant en terme d'habitat, que de constructions nouvelles ou d'investissement des entreprises.

Avec des évolutions supérieures à l'inflation, cet accroissement de la richesse fiscale traduit le dynamisme des entreprises et la qualité de vie qu'offre Marvejols pour les

ménages, dont les demandes de foncier pour l'activité professionnelle et l'habitat vont croissantes.

Toutefois, nous sommes pleinement conscients que cette croissance – essentiellement portée sur la périphérie du territoire communal – ne doit pas générer un trop fort déséquilibre au détriment du centre historique dont les coûts de rénovation et de modernisation pénalisent le développement.

Dans nos prévisions 2013, nous orientons nos capacités d'investissement pour compenser ce déséquilibre afin d'offrir une meilleure attractivité et mettre à disposition des capacités de logements pour les ménages.

Il convient également de rappeler que depuis janvier 2008, avec l'adoption du régime fiscal de Taxe Professionnelle Unique (TPU) par la Communauté de Communes, la taxe professionnelle, qui est désormais remplacée par deux nouvelles contributions, n'est plus directement perçue par la Commune mais par la Communauté qui, en contrepartie, prend en charge des compétences que nous assumions jusqu'alors (crèche, voirie et surtout développement économique) et nous reverse annuellement une compensation fixe de : **732.858 €**, prévue pour 2013

Pour mémoire, les taux votés par la commune :

Taux (%)	2008	2009 +3,5 %	2010 +3,5 %	2011 +2 %	2012 0%	France 2012	Départ. 2012
T.H.	10,17	10,53	10,88	11,10	11,10	23,83	15,21
F.B.	24,01	24,85	25,72	26,23	26,23	20,04	20,90
F.N.B	200,12	207,12	214,32	218,53	218,53	48,79	189,35

A titre d'information, les taux d'imposition 2012 de la ville de Mende sont les suivants :

Taxe d'habitation : 13,37 %  
 Taxe sur le foncier bâti : 30,68 %  
 Taxe sur le foncier non bâti : 212,75 %

Indépendamment de toute polémique, gardons en mémoire que Marvejols, n'est pas une ville industrielle et qu'au plan géographique, l'étroitesse du périmètre communal n'offre que peu de possibilité d'extension foncière en matière d'urbanisation. Ceci nous pénalise directement en termes d'évolution démographique au profit des communes périphériques ; justifiant d'autant la montée en puissance de l'intercommunalité.

Quelques chiffres qui doivent tous nous interpeller et nous guider dans notre action en matière de développement économique :

Notre potentiel fiscal (bases x taux nationaux) par habitant n'était que de 585 € en 2010(derniers chiffres connus à ce jour) pour 642 € à Mende, 697 € à Saint Flour, 723 € à Saint Chély d'Apcher et 798 € pour la strate nationale des communes de 5 à 10.000 habitants, soit 27 % de richesse fiscale en moins par rapport aux communes de taille comparable.

Quand nous percevons 977 721 € de dotation de l'Etat (DGF) pour 5699 habitants en 2012 (172 €), Saint Chély perçoit 1 202 119 € pour 5295 habitants (227€), Mende : 2 906 052 € pour 13 814 habitants (210 €) et Saint Flour : 1 788 154 € pour 7 293habitants (245 €).

### **Les autres taxes**

La commune perçoit essentiellement quatre autres taxes. Nous prévoyons **275 000 €** pour 2013 :

La taxe sur l'électricité prélevée par EDF : 160 000 € (155 167 € en 2012).

La taxe sur les ventes d'immeubles : 80 000 € (79 280 en 2012).

Les droits de stationnement : 17 000 € (17 743 € en 2012)

Les droits de place : 18 000 € (17 561 € en 2012).

### **Les dotations de l'Etat représentent 30 % de nos recettes de fonctionnement**

Comme nous vous l'évoquions précédemment, le taux d'évolution des concours de l'Etat est désormais gelé pour une période de 3 ans, malgré une inflation estimée à 1,4 %.

Ainsi, pour notre commune, la deuxième ressource du budget est procurée par la Dotation globale de Fonctionnement versée par l'Etat. Nous ne connaissons pas encore le montant : le montant notifié pour 2013 est de **972 230€** contre 977 721 € en 2012 soit une perte de 5 491 €.

A cette dotation de base, devrait s'ajouter une dotation de solidarité rurale estimée à **280.000 €** pour 283 894 € en 2012 destinée à compenser les charges de centralité des bourgs-centres.

La troisième principale dotation est le Fonds National de péréquation (111 114 € en 2012), il ne devrait pas connaître d'évolution. Prévision 2013 : **111 000 €**.

Les autres dotations versées par l'Etat concernent l'investissement à travers la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (ex-DGE) dont l'attribution dépend du caractère éligible des investissements à cette dotation (317 033 € en 2012) et le fonds de compensation de la TVA que nous prévoyons à **400.000 €** en 2013 pour 352 036 € en 2012, directement calculé par rapport aux investissements réalisés.

### **Les autres recettes**

Issues directement des interventions de la commune et de la mise à disposition de son patrimoine, il est attendu pour 2013 une recette au titre des loyers de : **480.000 €** contre 423 258 € en 2012 pour la location des immeubles communaux et des ateliers-relais. L'augmentation des prévisions s'explique par la location des bâtiments C3RB à ETES, la location du terrain de camping au VVF.

### **Les principaux postes de dépenses**

Comme précédemment, il nous faut poursuivre la maîtrise des dépenses courantes afin de pouvoir faire face à nos projets d'investissement sans recourir de façon trop importante à l'emprunt et/ou à la fiscalité.

En 2013 il n'est pas prévu de départ en retraite. L'augmentation de la Masse salariale tiendra en compte uniquement l'augmentation des cotisations et les avancements de grades et d'échelons des agents, il nous faut impérativement contenir la masse salariale dans une enveloppe pour 2013 de **2 2 000 629 €**, représentant + 2,90 % par rapport au réalisé de 2012 d'un montant de 2 138 609 €.

Le contingent 2013 à verser au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est estimé à : **188 000 €** contre 187 726 € en 2012

Contrepartie des investissements réalisés, les intérêts des emprunts et lignes de trésorerie (605 350 € en 2012) sont estimés à **558 723 €**.

Au niveau des subventions nous prévoyons la même enveloppe de 2012 aux environs de **618 932 €**, qui se décompose comme suit : CCAS 72 000 €, Caisse des Ecoles : 47 000 €, Maison du Tourisme : 10 622 €, associations 325 980 €, écoles sous contrat : 140 000 €, syndicat mixte EDML : 23 329 €.

Concernant l'opération Cœur de Ville, le montant des aides (façades et bourses aux entreprises) est budgétisé en 2013 pour **100.000 €** (91 473 € investis en 2012)

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux postes de dépenses courantes obligatoires et les prévisions pour 2013 :

Dépenses (en €)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel	2 035 228	1.945.472	2.038.342	2.075.344	2 138 609	2 200 629
Contingent SDIS	189 237	181.203	181.265	181.921	187 726	188 000
Frais financiers	678 502	584.034	606.634	636.229	605 350	558 723
Subventions (*)	630 026	553.566	635.143	528.843	618 932	618 932
Cœur de ville				87.393	91 473	100 000

(\*) Réalisations 2012 : CCAS 72 000 €, Caisse des Ecoles : 47 000 €, Maison du Tourisme : 10 622 €, associations : 275.992 €, écoles sous contrat : 140 000 €, syndicat mixte EDML : 23 329 €.

Comme vous pouvez le constater nous ne disposons quasiment d'aucune marge de manœuvre sur ces postes obligatoires qui représentent 3 666 284 € et plus des 2/3 de notre budget auxquels nous pourrions aussi rajouter, car quasiment incompressibles, les assurances, l'éclairage public, les frais généraux d'entretien, les carburants et combustibles. Soit..... 90 % du budget de fonctionnement !!!

Au-delà de tout clivage, vous comprendrez l'importance de la maîtrise de ces charges qui n'ont comme seule source de financement la fiscalité versée par les contribuables et les entreprises.

### **L'autofinancement des investissements**

Plus que tout autre indicateur, le niveau de l'autofinancement que dégage une commune démontre la qualité de sa situation financière.

L'autofinancement brut se définissant comme la différence entre les charges et les produits d'exploitation augmentée des dotations aux amortissements.

Pour Marvejols, l'évolution constatée est la suivante :

- 2008 : 718.070 € dont 449.752 € d'amortissement
- 2009 : 1.193.111 € dont 544.808 € d'amortissement
- 2010 : 1.041.857 € dont 532.869 € d'amortissement
- 2011 : 1.048.929 € dont 622.872 € d'amortissement
- 2012 : 1 043 847 € dont 691 811 € d'amortissement

Nous poursuivrons donc cette stratégie en 2013 avec une prévision d'autofinancement brut de **1 060 000 €** dont 700 000 € d'amortissement, afin d'assurer le financement

de nos engagements antérieurs et en toute priorité le remboursement du capital de nos emprunts (888 871 €).

***Telle sera notre stratégie pour 2013 :***

***Condition indispensable pour soutenir l'activité et les emplois de notre bassin de vie.***

Ce document rédigé le 8 mars 2013 pour présentation et débat en Conseil Municipal tient compte des éléments budgétaires et financiers connus à cette date.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.**

**Le Maire  
Jean ROUJON**